

La bataille de Bettinval : un combat citoyen ?



Le Bettinval est un clos. Le lotissement se love autour d'une voirie en cul-de-sac enserrée entre la chaussée de Jodoigne et la rue Félix Lacourt qui monte à Hèze. On en sort, à ses risques et périls, en affrontant les automobilistes qui déboulent du plateau et brûlent souvent la priorité des autochtones. La géographie des lieux a contribué à tisser des liens assez étroits entre les habitants, liens renforcés par leur dernier combat...

Au mois d'août dernier, un géomètre a effectué des relevés alors que les habitants ignoraient tout du projet communal de prolonger vers Hèze la piste cyclable qui partait du Centre sportif vers les Campinaires. Cette absence d'information a contribué pour une large part à alimenter les craintes et la rancœur des riverains. On a vu se développer un discours musclé où la piste cyclable envisagée était ravalée au rang de *projet récréatif*, pas si anodin toutefois puisqu'un riverain interpellait en ces termes le bourgmestre lors du conseil communal du 25 septembre : *Nous sentons la sécurité et la quiétude menacées dans notre très proche environnement et celui de nos enfants et petits-enfants.*

Quel est l'enjeu ?

Il s'agit pour les autorités communales d'effectuer une liaison cyclable sécurisée et rapide entre la piste qui relie actuellement le Centre sportif aux Campinaires et la future piste qui mènera à Hèze.

Des aménagements ont déjà été effectués depuis le feu « intelligent » de la chaussée de Jodoigne jusqu'à l'embranchement (ci-contre) avec le tracé contesté. Pour l'instant, les cyclistes qui quittent la chaussée de Jodoigne pour rejoindre Biez et Hèze se voient contraints d'emprunter les étroites et dangereuses chicanes que la rue de Biez trace devant le château de Piétrebais : ce n'est pas l'âme en paix qu'un parent y envoie son enfant. La commune s'est donc tournée vers le tracé de l'ancien vicinal qui offre un trajet sécurisé et direct fermé aux véhicules à moteur.



Problème : l'assiette convoitée a été rachetée par les riverains en 1963. Il s'agirait donc d'exproprier, procédé toujours douloureusement ressenti lorsqu'on est propriétaire et non consentant. Sur le terrain, quelles seraient les conséquences pour les opposants au projet ?

(ci-dessous, extrait de la carte du
Groupe sentiers des Amis du Parc de la Dyle)



Le tracé du projet traverse quatre zones à problématique différente :

Zone 1, marquée de doubles cercles : à partir de la chaussée de Jodoigne, cette zone se caractérise par une assiette bien tracée qui sert de voie d'accès aux riverains. Comme le montre la photo ci-dessous, le partage de la voirie avec des cyclistes ne lèserait pas outre mesure des riverains qui ouvrent déjà leur propriété aux regards des usagers de la chaussée de Jodoigne. Les limites de jardin sont encore bien marquées et des haies pourraient protéger leur intimité. L'entretien de la voie d'accès incomberait à la commune.



Zone 2, encadrée de gris. La propriété privée n'a pu être explorée. Le tracé du vicinal se trouve en fond de jardin et descend jusqu'à un pont sur le Piétrebais.



Zone 3 (étoiles), le vicinal se trouve en fond de propriété, en bordure d'une prairie humide sous une allée de vieux peupliers. (ci-contre) Moyennant une rampe d'accès au pont de fond de vallée, une bande de prairie contiguë pourrait être expropriée en lieu et place du fond de propriété. A l'avant-plan, l'assiette du vicinal croise le sentier 39.

Zone 4 (ronds dentés)

La vue ci-contre montre la zone en direction de l'avenue F Lacourt. Au loin, en contre-haut, la butte de Biez.

La commune prévoit de racheter une bande du champ contigu afin de ne pas empiéter sur les fonds de jardin. Ceux-ci sont, pour la plupart, bordés de haies assez basses. Ce n'est pas le cas pour celui à l'avant-plan. Rien n'empêche les riverains de demander des aménagements qui limiteraient l'impact paysager : léger enfoncement de la piste, peu de poteaux d'éclairage etc.



Les alternatives à cette remise en service de l'assiette du vicinal renvoient la piste en plein champ et aboutissent plus loin de l'entrée de Grez sur la chaussée de Jodoigne : les cyclistes, qui verraient leur trajet allongé, auraient tendance à snober le parcours au prix de leur sécurité. D'autre part, les champs des agriculteurs seraient divisés avec les inconvénients de culture qui en découleraient.

Les opposants proposent une alternative par les sentiers 31 et 63 qui rejoignent les rives du Train et aboutissent en plein centre. La commune leur oppose l'étroitesse de ces sentiers qui impliquerait aussi des expropriations. De plus, la faible largeur de la rue du Waux-Hall et son sens unique hypothéqueraient le projet.

Menaçant d'aller en Conseil d'Etat, les riverains du projet mettent en avant les dangers qu'apporterait la piste. Le 13 novembre, lors d'une première concertation entre commune, riverains et délégués des habitants de Hèze et de Biez, les futurs cyclistes ont même été assimilés à des *nuisances* et, même si le terme a été retiré après discussion, il en dit long sur l'exacerbation des passions dans ce dossier. L'instrumentalisation du conflit par une formation politique dont un des représentants s'était invité à la réunion avant d'être reconduit, ne facilite pas l'apaisement du différend.

Le manque d'information et de concertation préalables a certes mis le feu aux poudres. Mais est-ce une raison pour ne pas élargir le débat et mesurer les enjeux ?

Aux armes citoyens ? Mais à quelle fin ? La citoyenneté demande une prise en considération de l'intérêt collectif et les 60000 véhicules supplémentaires lancés sur nos routes brabançonnaises d'ici 2016 distilleront des nuisances autrement plus néfastes que celles des pionniers cyclistes. Car si Région et commune s'échinent à lancer ces derniers sur des pistes sécurisées, c'est pour modifier nos habitudes en matière de transport sur courte distance. Pour le bien de tous les citoyens...

Philippe Dendoncker,
pour *Les Amis de la butte*,
Biez.

